



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maintien

Question écrite n° 1665

Texte de la question

M. Louis Cosyns appelle l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur l'organisation des rassemblements de musique techno. De tels rassemblements posent d'importants problèmes de sécurité, tant pour les participants, que pour les forces de l'ordre, deux gendarmes ayant été blessés, lors du Teknival 2006, organisé à Chavannes, dans le Cher, et que pour les biens et les personnes habitant à proximité de tels rassemblements. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle entend prendre afin de garantir pleinement la sécurité de tous lors de tels événements.

Texte de la réponse

Les rassemblements de musique techno, comme toutes les manifestations festives ou sportives de grande ampleur, soulèvent des problèmes de sécurité. Depuis 2002, l'État s'est engagé dans une politique de réduction des risques de tous ordres, particulièrement à l'égard des grands rassemblements de type Teknival. L'obligation de déclaration en préfecture s'applique aux rassemblements susceptibles de réunir au moins 500 personnes. La concertation entre les pouvoirs publics et les organisateurs de ces rassemblements a pour objectif d'assurer leur bon déroulement. Des progrès ont ainsi été réalisés, permettant de limiter les risques concernant l'ordre public. Toutefois, les grands rassemblements, en particulier les Teknival, mobilisent toujours de façon importante les pouvoirs publics dès lors qu'un événement festif rassemble plusieurs dizaines de milliers de personnes. L'État prend les mesures d'encadrement nécessaires pour les riverains d'abord, les participants ensuite, parmi lesquels on trouve de nombreux jeunes. L'accompagnement des Teknival par les services de l'État permet une lutte énergique contre les trafics et usages de produits stupéfiants. Corrélativement à cette action accrue contre les trafics, des actions de prévention et de surveillance sont mises en oeuvre avec des moyens significatifs. Les Teknival de 2007 ont ainsi mobilisé 700 membres des forces de l'ordre à Toul-Rosières (Meurthe-et-Moselle) et 600 à Trémuson (Côtes-d'Armor). Par ailleurs, la protection des riverains contre les nuisances sonores est assurée par la mise en place de dispositifs d'isolation acoustique à partir de murs de paille. Enfin, l'information des élus locaux et de la population est assurée régulièrement avant le Teknival et pendant son déroulement. À Trémuson, en juin dernier, de très nombreux curieux se sont déplacés sur le site pour constater les mesures prises et ce Teknival s'est déroulé sans incident, y compris sur le plan de la sécurité routière.

Données clés

Auteur : [M. Louis Cosyns](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1665

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 juillet 2007, page 5034

Réponse publiée le : 2 octobre 2007, page 5992